DEPARTEMENT DE L'ALLIER

VICHYCOMMUNAUTĖ

ARRONDISSEMENT **DE VICHY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers:

Séance du 13 décembre 2018

En exercice: 77 Présents: 71

Votants: 76 (dont 5 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté - Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Nº50

Présents:

OBJET:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

DECHETERIE COMMUNAUTAIRE

DE CUSSET

REDEVANCE **DEPOT DES** DECHETS

AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LES ARTISANS. COMMERCANTS, PROFESSIONNELS ET **COLLECTIVITES** 2019

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le :

7 0 DEC. 2018 Publiée ou notifiée le :

7 n DEC. 2018

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES -P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE - J.P BLANC - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - A. DAUPHIN - F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET - JY. CHEGUT - MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) - A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) - E. VOITELLIER - YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL -JL GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) -M.J. CONTE - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé: M.C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la délibération n°35 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant le règlement intérieur de la déchèterie communautaire située chemin de la Perche à Cusset précisant notamment les conditions techniques et financières d'accès des collectivités, artisans, commerçants et professionnels.

Vu la convention de partenariat entre Vichy Communauté et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier (SICTOM Sud Allier), applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans.

Vu la décision du Comité Syndical du 3 juillet 2018 du SICTOM Sud Allier sur les tarifs 2019 applicables aux déchèteries du SICTOM Sud Allier à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant d'une part l'évolution des coûts réels de transport et de traitement des déchets accueillis sur la déchèterie et d'autre part la création et l'évolution de filières,

Considérant le souci d'une harmonisation des tarifs appliqués par Vichy Communauté avec ceux pratiqués par le SICTOM Sud Allier,

Propose de maintenir la gratuité pour les particuliers et de fixer des tarifs applicables aux collectivités, artisans, commerçants et professionnels (hors les cas particuliers précisés au règlement intérieur pour ces derniers) et correspondant au type de véhicule utilisé pour l'apport des déchets, déterminés comme suit :

Pour les artisans, commerçants et professionnels :

<u>I. Principe général</u>: gratuité dans le seul cas d'apports à 100 % composés de l'une des catégories de déchets triés suivantes: papiers, cartons, verres recyclables, métaux ferreux et non ferreux, déchets d'équipement électriques et électroniques, pneumatique léger et mobilier.

II. Pour les apports d'autres déchets ou pour ceux indiqués ci-avant non triés, les tarifs sont actualisés comme suit :

- Voitures particulières avec ou sans remorque : 18.50 € par dépôt.
- Véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) < 3.5 t (hors véhicules à plateau) :
 38 € par dépôt.
- Véhicules de PTAC < 3.5 t avec remorque et camions « plateau » avec ou sans remorque : 55€ par dépôt.
- Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : 1.90 € par kg.
- Huile de vidange : 0.50 €/1.
- Perte ou demande de badge supplémentaire : 10 € par badge.

L'ensemble de ces tarifs étant toutes taxes comprises dont TVA au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les tarifs présentés,

- dit que ceux-ci seront applicables à partir du 1er janvier 2019,

charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

......

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, Le 13 décembre 2018

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 50 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte :

2018 - DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET - REDEVANCE

DEPOT DES DECHETS - AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LES ARTISANS,

COMMERCANTS, PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITES 2019

Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 13DEC2018_50

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_50-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 28/11/2018

classification:

Nom du fichier: 50.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_50-DE-

1-1_1.pdf)